

<b>Département du Var</b>		<b>République Française</b>	
<b>CANTON DE LORGUES</b>		<b>COMPTE RENDU</b>	
<b>Commune de LORGUES</b>		<b>des délibérations du Conseil Municipal</b>	
L'an deux mille seize, le 18 mars, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 9 mars 2016	
<b>PRESENTS (24)</b>	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, PORLIER, FAVARD, TENDILLE, BERTRAND, HERY, CHEVALLEREAU, HONTA, LOUSSIF, MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP		
<b>ABSENT (0)</b>			
<b>EXCUSE (0)</b>			
<b>REPRÉSENTES (5)</b>	DUBOIS par MICHEL, GELER par AUGUIN, RIBARIC par LOUSSIF, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

## PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 12 février dernier.

M. FORME : Vous notez dans le procès verbal : « Arrivée des gendarmes qui discutent avec M. FORME et lui demandent de respecter l'ordre de l'assemblée sous peine d'exclusion. » Que sait le rapporteur de ce qui s'est dit ? J'ai dit aux gendarmes que vous coupez le micro systématiquement alors que je n'avais pas de propos injurieux. Vous faites déplacer les forces de l'ordre pour rien. Pour les questions diverses, on gagnerait à ce que les personnes concernées lisent elles-mêmes leurs questions, et qu'elles soient annexées au PV. En ce qui concerne les feux de poubelle, je n'ai pas attendu pour informer les gendarmes des noms de ceux qui m'avaient contacté. Je représente ici les 2 000 électeurs qui ont voté Front National.

M. le Maire : J'ai informé par écrit tous les conseillers municipaux que je vous avais adressé un avertissement, ainsi que le préfet et le procureur de la république. L'ordre est régi par le code général des collectivités territoriales et un règlement intérieur. Si troublez encore l'ordre du conseil municipal, j'exercerai des poursuites contre vous.

M. le Maire met le compte rendu au vote. Il est adopté par 23 voix contre 2 (THUILLIER, FORME) et 4 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, BALP).

### 1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, EXERCICE 2016

Monsieur le Maire présente les orientations du budget 2016.

Il rappelle également que les pénalités de l'Etat ont baissé du taux 4 au taux 1,4 suite au vote de la subvention le 30 décembre 2014, et que les subventions aux associations ne vont pas diminuer.

Pour la Collégiale, un marché à deux millions, plus bas que prévu va rendre possible des travaux supplémentaires à l'intérieur.

Mme GALLET : Notre commune sera-t-elle toujours éligible à la dotation de solidarité urbaine, remplira-t-elle toujours les critères pour en bénéficier à 100% en 2017 ?

M. le Maire : C'est l'Etat qui nous le dira.

Mme GALLET : Compte tenu de l'extension de l'éligibilité au FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, nous espérons que vous en profiterez pour amplifier les efforts d'entretien notamment dans le centre-ville.

Dans le contexte général, certains concours financiers de l'Etat sont prévus pour les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique, et de travaux d'accessibilité. En avez-vous tenu compte dans les prévisions de recettes budgétaires, et sur quelles opérations ?

M. le Maire : Bien sûr, on va prendre ce qu'on pourra.

Mme GALLET : Concernant le bilan de l'exercice 2015, nous constatons qu'un effort a été fait pour stabiliser les dépenses de fonctionnement, mais la tendance générale semble être plutôt à la baisse. C'est le cas de la commune du Muy par exemple, qui a annoncé une baisse de 3% de ses dépenses de fonctionnement en 2015. Pour aller dans cette même tendance, où en êtes-vous dans votre chasse au gaspillage, notamment en matière d'énergie (Miterrand, Centre Culturel) ?

M. le Maire : On a installé du double vitrage à l'école Negrel et à l'école Trussy, ainsi que des robinets thermostatiques.

M. MEYER : La salle des fêtes est surchauffée.

M. MICHEL : Le thermostat est réglé à 19°. Ce sont les projecteurs et le monde qui chauffent.

M. Le Maire : Croyez-vous qu'on fasse des dépenses pour le plaisir ? C'est un poste difficile à gérer.

Mme GALLET : Si l'on maintient la progression de 3.5% en 2016, les dépenses de personnel atteindront 60% de la totalité des dépenses de fonctionnement soit 200 000 Euros de plus, ou encore près de 100% du produit des impôts directs locaux. Certes, les effectifs sont en baisse (9 agents titulaires en moins), mais ne nous présentez toujours pas une réflexion globale sur la gestion des effectifs et la valorisation des compétences permettant d'optimiser le fonctionnement des services publics. Exemple : modulation du régime indemnitaire accordé aux agents en fonction du bilan annuel d'évaluation, l'assiduité au travail, pénaliser l'absentéisme...

M. le Maire : Vous voulez qu'on leur enlève les primes ?

M. MEYER : Vous pouvez très bien les donner au mérite et pénaliser un absentéisme excessif.

M. le Maire : C'est ce que l'on fait.

M. MEYER : Le régime indemnitaire n'est pas un droit, il est facultatif. Les frais de personnel représentent 100 % du produit des impôts. Il faudrait une mutualisation avec la C.A.D., il y a aussi le redéploiement interne pour lutter contre l'absentéisme. Ce sont des pistes.

Mme GALLET : Concernant les charges à caractère général, sur quels postes les économies les plus significatives ont-elles été réalisées en 2015? La hausse de l'imposition de 3% n'est pas justifiée parce que :

- Certes, la dotation forfaitaire de l'Etat est donc portée de 1 078 537 Euros à 979 000 Euros, soit une diminution d'environ 100 000 Euros, mais comme vous le précisez,

- La très forte progression de la taxe sur les droits de mutation de 25% rapportera à la commune 123 000 euros de plus qu'en 2015, sans parler de la hausse de la taxe sur la consommation d'électricité perçue par la commune
- La recette supplémentaire provenant de l'augmentation des bases d'imposition et de la progression de la population est estimée à 100 000 euros
- La pénalité pour non-respect de la Loi SRU passera de 400% à 140%, (moins 200 000 €)

Au final, c'est en fait une hausse des recettes de fonctionnement qui est attendue.

Si l'on arrive à maintenir les dépenses de fonctionnement au niveau de 2015, pourquoi alors augmenter les recettes de la fiscalité de 150 000€, ce qui est contraire à vos promesses électorales? Vous dites que c'est dans le but de conserver votre marge de manœuvre. Qu'entendez-vous par marge de manœuvre ? Qu'est devenue la forte trésorerie que vous revendiquiez l'année dernière ? Nous ne comprenons pas, car dans le programme d'investissement que vous nous proposez il n'y a aucun projet structurant qui renforce l'économie locale et le dynamisme de notre commune. Il est même à noter que vous semblez abandonner les projets de cuisine centrale et de réhabilitation de la vieille ville.

En conclusion, nous déplorons qu'aucune réflexion sur les années à venir tant sur le plan financier qu'au niveau des investissements ne soit menée, alors que le débat d'orientation budgétaire a pour but de mener une réflexion sur les perspectives d'action sur le long terme, en proposant notamment un plan pluriannuel de développement de la commune et une étude sur les capacités financières à moyen terme.

Mme THUILLIER : Vous brossez un tableau succinct de la situation internationale (Chine) sans parler de la zone euro alors qu'elle est la plus frappée par la baisse de la croissance avec un chômage de masse. Je ne souscris pas au choix de hausser les taux d'imposition et de l'assainissement plutôt que de réduire les dépenses de fonctionnement.

M. FORME : Cette hausse des taux, vous la préparez depuis 2014, la voilà, nous voterons contre. Le timing est excellent pour les échéances de 2020. Elle arrive après la hausse de 3 % de la CAD, de 20 % sur le foncier bâti pour le Conseil départemental, alors que le skate park est abandonné, comme la cuisine centrale. Aucune commune gérée par le Front National ne propose de hausse.

M. MEYER : Vous comparez avec les taux d'imposition de certaines communes voisines qui connaissent un fort dynamisme économique et commercial alors que Lorgues est classée dans le SCOT comme simple ville d'appui à l'écart des principaux axes de développement de la C.A.D.

M. le Maire : Elles sont sur un itinéraire à grande circulation. Nous, c'est un choix de vie que nous faisons, on veut préserver notre paysage. De toute manière, ce ne sont pas les communes qui bénéficient du produit du développement économique, cela va tout aux EPCI.

M. MEYER : Pourquoi augmenter les impôts alors que vous ne cessez de proclamer que vous disposez d'un matelas de trésorerie exceptionnel ? Qu'entendez-vous par « conserver nos marges de manœuvre ? »

M. TENDILLE : Gérer c'est prévoir.

Mme GALLET : Quel est le gros projet pour lequel on aura besoin de ce financement ?

M. FORME : Vous prévoyez en fonction du calendrier électoral. Vous augmentez maintenant pour ne pas augmenter en 2020.

M. le Maire : On n'augmente jamais les impôts de gaité de cœur. Vous êtes pleins de paradoxes et de contradictions dans vos propositions. Vous dites qu'on fait exploser la trésorerie et de l'autre qu'on n'a pas besoin de dépenser. Et Monsieur FORME veut baisser les impôts et réaliser des projets. On ne peut investir qu'avec les moyens qu'on a. Cette hausse, qui ne représente que 30 € par an par ménage en moyenne, permettra de nous maintenir au niveau des autres communes et d'éviter que les courbes dépenses/recettes ne se croisent, c'est ce qu'on appelle l'effet ciseau. On se donne des marges de manœuvre, ça ne veut pas dire qu'on a un besoin immédiat. C'est le bon moment, cela nous redonne du souffle, demain on pourra relancer les investissements si nous en avons besoin. Gérer, c'est prévoir comme le dit monsieur Tendille. Nous avons des taux trop bas, nous ne devons pas décrocher par rapport aux autres communes. Nous sommes trop pénalisés dans les calculs de péréquations, sur la baisse des dotations et des pénalités de l'Etat au titre de la loi SRU. Ce qui nous permet de maintenir les subventions aux associations (280 000 €) au même niveau. Nous travaillons sur le projet de cantine et de la vieille ville, nous en sommes aux études.

M. le Maire présente le budget annexe du service public de distribution d'eau potable, qui n'appelle aucune observation.

M. le Maire présente le budget annexe du service public d'assainissement.

M. MEYER : La hausse du m<sup>3</sup> continue, pour permettre à terme l'équilibre des comptes ?

M. le Maire : Oui.

M. le Maire présente le budget extérieur des pompes funèbres qui n'appelle aucune observation.

## **2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)**

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

### **Enjeux du projet de territoire durable :**

Perspectives d'évolution démographique à Lorgues : des 3 scénarios proposés, un premier avec une croissance forte, un deuxième avec une croissance faible, on retient le troisième avec une croissance maîtrisée, avec une population projetée à l'horizon 2027 de 13 534 habitants et un besoin de 2 000 logements pour accueillir la nouvelle population.

On table sur une croissance de 2 %, mais cela reste théorique.

#### Les enjeux :

Préserver : protéger et mettre en valeur les richesses du territoire

Structurer

Maîtriser.

### **Orientations générales d'aménagement et d'urbanisme :**

Orientation A : Lorgues une ville dans son écrin naturel

Objectif 1 : Maintenir, protéger et promouvoir les richesses agricoles

Objectif 2 : Sauvegarder et valoriser les espaces naturels

Objectif 3 : Prendre en compte et prévenir les risques naturels et technologiques.

Orientation B : Lorgues, un potentiel économique à développer, un tourisme à dynamiser

Objectif 1 : Garantir un potentiel de croissance économique

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité touristique

Objectif 3 : Assurer des déplacements fluides et sécuritaires.

Orientation C : Lorgues, un développement durable orienté vers le centre-ville

Objectif 1 : Maîtriser et organiser le développement urbain

Objectif 2 : Diversifier l'offre en logements

Objectif 3 : Promouvoir la qualité urbaine et ses équipements, la qualité paysagère, environnementale et numérique et favoriser le développement des énergies renouvelables.

**Objectifs de modération de la consommation foncière :**

Objectifs quantitatifs :

- tempérer la consommation foncière au regard des besoins

Objectifs qualitatifs :

- optimiser les espaces déjà urbanisés et le potentiel de greffer urbaine

- réduire la consommation d'espace hors de l'enveloppe urbaine

M. le Maire informe le conseil que le récent recensement de la population a mis en valeur un nombre important de logements vacants dans le centre-ville. Leur remise en état sera une opération très lourde à mener auprès des propriétaires qui n'en ont pas forcément les moyens.

M. le Maire informe également le conseil que le Sous Préfet a ordonné le retrait du permis de construire pour 50 logements au Réal Calamar pour 10 parkings visiteurs manquants !

M. AUGUSTE : C'est peut-être la norme.

M. le Maire : Non, ce n'est pas une condition sine qua non. Voyez les logements construits à Trans-en-Provence.

Ce que l'on doit retenir, c'est que le PLU proscrit l'étalement urbain et oblige à densifier. De 23% du territoire on passe à 10% de surface constructible, et il n'y aura plus de coefficient d'occupation des sols. On va construire sur des petites surfaces de terrain. On avait donc intérêt à ne pas se précipiter.

M. AUGUSTE : Je voudrais revenir sur 5 points. Premièrement, j'ai une remarque sur le scénario N°1 de la page 6 du document. Les logements pour fluidité du parc représentent 33 % du parc de logements, cette valeur semble disproportionnée par rapport aux autres scénarios.

Ensuite le SCOT actuel de la CAD (et non le PADDI) prévoit une augmentation de la population de l'ordre de 10000 à 11000 habitants en plus pour la CAD, soit une croissance démographique annuelle moyenne de 1%. Avec son PADD, Lorgues envisage une croissance annuelle de 2% durant 10 ans, soit 40 % de la croissance de la CAD, ne risquons-nous pas de nous trouver en contradiction avec le SCOT qui est un document qui fait autorité sur notre futur PLU ?

M. le Maire : le SCOT n'est pas encore arrêté, vous ne pouvez pas vous appuyer dessus pour l'instant.

M. AUGUSTE : D'accord. Pour la greffe de village à la Muscatelle, quels types de logements prévoyez-vous ? Nous espérons que cet espace d'urbanisation sera favorable à la création de logements collectifs. Dans cette zone, des constructions à étages (2 à 3) n'impacteraient pas la vue de la Collégiale et permettraient une densification raisonnée.

M. le Maire : Oui, on retrouvera l'architecture du village.

M. AUGUSTE : Nous espérons qu'en matière de développement durable et de développement de l'agriculture, une place importante sera réservée à d'autres types de

cultures que le viticole. Il faut par l'occasion donnée par le PLU, favoriser, comme le préconise le document du PADD, la mise en œuvre des circuits courts. Il est donc important de prévoir ces activités dans le zonage à venir.

M. le Maire : Nous ne pouvons pas choisir à la place des agriculteurs.

M. AUGUSTE : On pourrait envisager de mettre en place un circuit court.

M. le Maire : On ne peut pas l'imposer.

M. AUGUSTE : On pourrait faire des préconisations. Enfin, suite à la commission d'urbanisme, durant laquelle des doutes existaient sur ce chiffre, et renseignements pris auprès de CITADIA, les 100 Hectares d'incidence foncière sont bien une estimation des surfaces nécessaires pour accueillir les logements à créer, en fonction des contraintes réglementaires ou de la rétention foncière choisie.

M. Le Maire : Oui moi aussi j'ai cru déceler une erreur.

M. MEYER : Dans le schéma p 11, à quoi correspond « maintenir et restaurer les corridors terrestres » dans la légende ?

M. le Maire : C'est pour le passage des animaux.

M. MEYER : Il n'y a pas de schéma précis pour les zones à risque, tout est hachuré, cela veut dire que tout le territoire est à risque ?

M. le Maire : Ce n'est pas le schéma pour les zones à risque.

M. MEYER : Page 12 quand on parle d'aménager des parcours en mode doux, on parle de pistes cyclables ?

M. le Maire : oui on le prévoira chemins du Train des Pignes Est et Ouest, et aussi à travers les vignes avec l'accord des propriétaires. C'est la CAD qui développe le projet c'est prévu dans le V8 financé par des fonds européens et mené par le Conseil départemental.

M. MEYER : Ce serait intéressant de créer des pistes cyclables. Page 13, je suis surpris par « maintenir les activités économiques liées au tourisme », le point vert ne représente que Bruno. Il n'y a que lui ? C'est une photographie de l'actuel ? C'est censé être un projet, et pas un recensement de la situation actuelle. Il manque le projet de nouvelles installations hôtelières.

M. le Maire : On a posé les projets potentiels à développer auprès des agriculteurs. A notre invitation, chacun a émis ses souhaits on les intégrera au PLU.

M. MEYER : La Martinette n'est pas indiquée.

M. le Maire : Si, on les a reçus depuis. Ils ont des projets, comme Château Roubine, le domaine de l'Arnaude et Bruno.

M. MEYER : Page 15, doit-on comprendre que les hameaux actuels pourront tout de même se développer et s'urbaniser, avec des règles spécifiques ?

M. le Maire : Oui, je l'ai déjà dit. Sur la commune le cœur de ville et les zones agglomérées en général, comme les hameaux.

M. MEYER : Je suis dubitatif sur une progression de 2 %.

M. le Maire : C'est ce qu'on avait jusqu'à maintenant, cette progression reste théorique.

M. MEYER : Oui, jusqu'à présent, mais avec le PLU ça va peut-être changer.

M. le Maire : On verra.

M. MEYER : Dans le SCOT Lorgues est en dehors de tout axe de développement, alors 4 000 habitants de plus cela me semble beaucoup.

M. le Maire : Il faut conserver le tissu économique local (artisanat) tout en préservant notre identité rurale.

M. MEYER : Il faudra voir avec le PADD du SCOT. A-t-on demandé des financements de l'Etat auxquels nous avons droit ?

M. le Maire : Oui on les a déjà touchés, 19 000 €.

Monsieur le Maire remercie les participants à ce débat.

### **3- VENTES DE TERRAINS**

M. GROUILLER présente les ventes proposées :

- Parcelles cadastrées C 1407-1410-1412-1413 lieu dit Le Plan des Peirrières pour une superficie de 183 m<sup>2</sup> au prix fixé par le service du Domaine soit 1 300 € : le conseil municipal approuve par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

- Parcelle cadastrée K 214 lieu dit « Rougon Méridional », d'une superficie de 4 060 m<sup>2</sup>, au prix fixé par le service du Domaine soit 4 000 € : le conseil municipal approuve par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

- Parcelle cadastrée B 430 lieu dit « Les Aumèdes Orientales » d'une superficie de 460 m<sup>2</sup>, au prix de 500 € conformément à l'estimation du Domaine : le conseil municipal approuve par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

### **4- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET LE DEPARTEMENT DU VAR**

M. HERY présente la convention relative à la construction d'une stèle et d'une œuvre d'art situés sur le domaine public routier départemental.

M. MEYER : Pourquoi nous faire voter une convention pour des travaux qui sont finis depuis de nombreux mois alors qu'il est précisé (article 13) que cette convention sera exécutoire à la date de sa notification à la commune ? C'est comme pour le parking créé à Ferray Redonne, est-ce que le Département a donné son accord, puisque les accès débouchent directement sur la RD562 ? Il faudra aussi une convention.

M. le Maire : oui.

Le conseil municipal approuve par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

M. HERY : Ce n'est pas sympa pour les anciens combattants.

M. FORME : Ce n'est pas sympa de nous mettre devant le fait accompli. Il faudrait faire les choses dans l'ordre, vous nous aviez fait voter au dernier moment, alors que ce n'était pas à l'ordre du jour.

## 5- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose la décision prise depuis le dernier conseil :

N° DU MARCHE	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2013/27	T	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PORTE DE L'ANCIEN CASTRUM DITE PORTE TRE BARRI Lot n° 1 Maçonnerie Pierre de taille annule et remplace l'avenant n° 2 du 21/11/2015	<b>Les Compagnons de Castellane M. BEAUDIN - 26, Av. André Roussin Parc d'Activités Saumaty-Séon 13016 MARSEILLE</b>	14/01/2016	6304,44

## 6- QUESTIONS DIVERSES :

M. MENET présente un avenant à la convention du 8 janvier 2015 signée entre la ville de Lorgues, la cité scolaire Thomas Edison et la Ligue Varoise de Prévention concernant la mise en place du dispositif de médiation sociale et éducative.

Le conseil approuve cet avenant à l'unanimité.

M. le Maire fait lecture de la question de M. BALP :

- « *Un citoyen lorguais attire mon attention sur le problème de la distribution de l'eau. D'après lui, cette distribution devrait se faire d'une manière unifiée sur la CAD et Lorgues serait alors dans l'obligation de la privatiser, suivant en cela Draguignan qui l'a confiée à Véolia. Ce Lorguais précise que, d'après le collectif des usagers, Monsieur le Préfet doit annoncer le regroupement pour le 30 mars. Pouvez-vous Monsieur le Maire nous donner des précisions à ce sujet ?* »

M. le Maire : On en a déjà parlé, ça ne sera pas au 30 mars. La loi NOTRe impose qu'en 2020 toutes les régies municipales soient transférées, donc pour nous l'eau et l'assainissement. Je suis très inquiet, c'est la politique européenne, la France doit réduire les compétences qui se croisent et développer les compétences des EPCI, les syndicats disparaîtront. On l'a fait pour les ordures ménagères, ça coûte plus cher et le service est moins efficace.

M. le Maire fait lecture des questions du groupe Tous pour Lorgues :

- « *Grâce aux suffrages des Lorguais et Lorguais, vous avez été élu conseiller régional en décembre dernier. Dans votre lettre de remerciements, vous avez déclaré que ce mandat vous*

*permettrait « de défendre les intérêt de notre territoire, de Lorgues et de tous ses habitants ». Quels sont donc actuellement les dossiers et projets que vous présentez et défendez pour notre commune au sein de l'assemblée régionale ? »*

M. le Maire : J'ai remercié les électeurs qui ont reporté leur voix sur notre liste. On s'est mis au travail au lendemain de l'élection. On a demandé 250 millions auprès de Bruxelles pour l'emploi. Je suis vice-président de la Commission "Economie et Emploi" et membre de la Commission "Habitat, Foncier et Urbanisme". Le but est de booster l'emploi en PACA, augmenter le nombre d'apprentis, de 24 000 aujourd'hui à 50 000 d'ici 2021, développer la formation professionnelle. Je suis le porteur du projet Institut Méditerranéen du Sport de l'Animation et du Tourisme (IMSAT) porté par l'Union Patronale du Var. J'ai été aussi sollicité pour la construction d'un lycée par la communauté de commune Cœur du Var, par les sapeurs pompiers pour la compétition VTT Sud Méditerranée, et par la fac de Droit de Draguignan où le master 2 est en danger.

M. MEYER : Et pour Lorgues ?

M. le Maire : Avec la loi NOTRe, on ne peut plus croiser les financements. Nous solliciterons le Région dans le cadre de ses compétences en fonction de nos projets.

M. MEYER : On a Turchi.

M. le Maire : Bien sûr, on sollicitera la Région dès que le projet sera élaboré.

*- Suite à votre réélection en mars 2014 dans vos fonctions de maire, en notre qualité de conseillers municipaux, nous recevions régulièrement par courrier ou mail les invitations aux différentes cérémonies et manifestations. Depuis près d'un an, plus aucune invitation officielle ne nous est adressée. Cette absence d'information et de communication traduit-elle une volonté délibérée de nous écarter de la vie publique locale ? :*

M. le Maire : Je ne comprends pas. J'ai interrogé mes services, on vous a toujours invités aux cérémonies.

*- Un crédit de 550 000 € avait été ouvert en section d'investissement au BP 2014 pour l'opération 154 intitulé « première tranche des travaux de réhabilitation de la vieille ville ». Ces crédits ont été annulés au CA 2014, puis une nouvelle inscription de 40 000 € a été votée au BS 2015 pour financer une mission d'assistance et de programmation pour cette même opération. Il s'agissait de réaliser un diagnostic des réseaux et une étude de rénovation de la vieille ville. Où en sommes-nous à ce jour de ces études, quels en sont les résultats, et quels travaux seront engagés en 2016 ?*

M. le Maire : Nous avons suivi vos conseils, on les a effacés, On finance l'étude pour le moment avec les 40 000 €, nous les réinscrivons le moment venu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h.